

**Table de concordance
Série 12 Comptabilité - Recouvrement. Contentieux du recouvrement**

Sélectionner l'ancienne documentation pour laquelle la concordance avec bofip.impots.gouv.fr est recherchée.

- [Documentation de base \(DB\)](#)
- [Bulletin officiel des impôts \(BOI\)](#)
- [Bulletin officiel de la comptabilité publique \(BOCP\)](#)

[Accéder aux autres séries](#)

Documentation de base (DB)

Référence de la documentation de base (DB)	Libellé du document	Concordance dans le BOFiP-Impôts
12 A	Division A Paiement de l'impôt	BOI-REC-PRO
12 A 22	CHAPITRE II PAIEMENT EN NUMÉRAIRE	BOI-REC-PRO-10-20-20
12 A 232	SECTION 2 Notions générales sur la réglementation des chèques bancaires	BOI-REC-PRO-10-20-10
12 A 233	SECTION 3 Traitement des effets bancaires par les comptables des impôts	BOI-REC-PRO-10-20-10
12 A 25	chapitre v paiement par remise d'œuvres d'art ou d'objets de collection	BOI-SJ-AGR-50-20
12 A 26	chapitre vi paiement par virement direct sur le compte du trésor à la banque de france	BOI-REC-PRO-10-10-20
12 A 27	chapitre vii valeurs du trésor	BOI-SJ-AGR-50-20
12 A 28	chapitre viii créances sur l'état (autres que valeurs du trésor) : indemnisation allouée aux français rapatriés d'outre mer	BOI-ENR-DG-50-10-30
12 C	division c action en recouvrement	BOI-REC-PREA BOI-REC-GAR BOI-REC-FORCE BOI-REC-SOLID BOI-REC-EVTS
12 C 12	chapitre 2 l'avis de mise en recouvrement	BOI-REC-PREA-10-10
12 C 121	section 1 conditions d'utilisation de l'avis de mise en recouvrement	BOI-REC-PREA-10-10-10
12 C 122	section 2 modalités d'établissement de l'avis de mise en recouvrement	BOI-REC-PREA-10-10-20
12 C 123	section 3 modalités et effets de la notification de l'avis de mise en recouvrement	BOI-REC-PREA-10-10-20
12 C 13	chapitre 3 la mise en demeure	BOI-REC-PREA-10-20
12 C 2	titre 2 exercice des poursuites individuelles	BOI-REC-SOLID-30-50
12 C 21	chapitre premier règles générales	BOI-REC-FORCE-10
12 C 22	chapitre 2 procédures et actions	BOI-REC-FORCE-20
12 C 221	section 1 saisies de droit commun	BOI-REC-FORCE-20
12 C 2211	sous-section 1 la saisie de créances	BOI-REC-FORCE-20-10-10 BOI-REC-FORCE-20-10-20 BOI-REC-FORCE-20-20
12 C 2212	sous-section 2 la saisie-vente	BOI-REC-FORCE-20-30 BOI-REC-FORCE-20-30-10 BOI-REC-FORCE-20-30-20 BOI-REC-FORCE-20-30-30 BOI-REC-FORCE-20-30-40
12 C 2213	sous-section 3 la saisie immobilière	BOI-REC-FORCE-40
12 C 2214	sous-section 4 compensation légale	BOI-REC-PREA-10-30
12 C 2215	sous-section 5 saisies particulières	BOI-REC-FORCE-50-20 BOI-REC-FORCE-50-30
12 C 222	section 2 avis à tiers détenteur	BOI-REC-FORCE-30
12 C 2221	sous-section 1 champ d'application de l'avis à tiers détenteur	BOI-REC-FORCE-30-10
12 C 2222	sous-section 2 procédure de l'avis à tiers détenteur	BOI-REC-FORCE-30-20

12 C 2223	sous-section 3 effets de l'avis à tiers détenteur	BOI-REC-FORCE-30-30
12 C 2224	sous-section 4 responsabilité du tiers détenteur - poursuites éventuelles	BOI-REC-FORCE-30-40
12 C 2225	sous-section 5 contentieux de l'avis à tiers détenteur	BOI-REC-FORCE-30-40
12 C 2226	sous-section 6 mainlevée de l'avis à tiers détenteur	BOI-REC-FORCE-30-20
12 C 2231	sous-section 1 généralités sur le fonds de commerce	BOI-REC-GAR-20-30-10
12 C 2232	sous-section 2 vente amiable et apport d'un fonds de commerce	BOI-REC-GAR-20-30-20 BOI-REC-GAR-20-30-20-10 BOI-REC-GAR-20-30-20-20 BOI-REC-GAR-20-30-20-30
12 C 2233	sous-section 3 la vente globale du fonds de commerce	BOI-REC-FORCE-50 BOI-REC-FORCE-50-10 BOI-REC-FORCE-50-10-10 BOI-REC-FORCE-50-10-20
12 C 224	section 4 reconstitution et surveillance du patrimoine des débiteurs	BOI-REC-SOLID-30
12 C 2241	sous-section 1 l'action paulienne	BOI-REC-SOLID-30-10
12 C 2242	sous-section 2 action en déclaration de simulation	BOI-REC-SOLID-30-20
12 C 2243	sous-section 3 recouvrement des sommes dues par des redevables en indivision	BOI-REC-SOLID-30-40
12 C 2244	sous-section 4 changement de régime matrimonial droits des créanciers	BOI-REC-SOLID-30-50
12 C 2245	sous-section 5 détournement d'objets saisis	BOI-REC-FORCE-20-50
12 C 225	section 5 actions des comptables contre les dirigeants et les liquidateurs des personnes morales	BOI-REC-SOLID-10-10
12 C 2251	sous-section 1 responsabilité pécuniaire des dirigeants (lpf art. l 266 et l 267)	BOI-REC-SOLID-10-10-10
12 C 2252	sous-section 2 conditions d'application	BOI-REC-SOLID-10-10-20
12 C 2253	sous-section 3 mise en oeuvre	BOI-REC-SOLID-10-10-30
12 C 2254	sous-section 4: la responsabilité civile des dirigeants de sociétés commerciales, action contre les liquidateurs amiables des sociétés	BOI-REC-SOLID-10-20
12 C 2255	sous-section 4: la responsabilité civile des dirigeants de sociétés commerciales, action contre les liquidateurs amiables des sociétés	BOI-REC-SOLID-20-10-20
12 C 2257	sous-section 4: la responsabilité civile des dirigeants de sociétés commerciales, action contre les liquidateurs amiables des sociétés	BOI-REC-SOLID-20-10-10
12 C 23	chapitre troisième contentieux des poursuites	BOI-REC-EVTS-20
12 C 231	section 1 l'opposition aux actes de poursuites	BOI-REC-EVTS-20-10
12 C 2311	sous-section 1 domaine de l'opposition à poursuites	BOI-REC-EVTS-20-10-10
12 C 2312	sous-section 2 la phase administrative de l'opposition à poursuites	BOI-REC-EVTS-20-10-20
12 C 2313	sous-section 3 la phase juridictionnelle	BOI-REC-EVTS-20-10-30
12 C 232	section 2 la revendication d'objets saisis	BOI-REC-EVTS-20-20
12 C 24	chapitre 4 frais de justice	BOI-REC-FORCE-60
12 C 25	chapitre 5 procédure d'ordre et de distribution des deniers	BOI-REC-FORCE-70
12 C 251	section 1 l'ordre	
12 C 252	section 2 la distribution des deniers	BOI-REC-FORCE-70-10
12 C 2521	sous section 1 répartition du produit d'une vente forcée	BOI-REC-FORCE-70-10-10
12 C 2522	sous-section 2 répartition du produit d'une vente volontaire	BOI-REC-FORCE-70-10-20
12 C 4	titre 4 suspension des poursuites	BOI-REC-PREA-20
12 C 41	chapitre premier régime général	BOI-REC-PREA-20-10
12 C 411	section 1 économie du régime	BOI-REC-PREA-20-10-10
12 C 412	section 2 conditions d'acceptation des plans de règlement	BOI-REC-PREA-20-10-20
12 C 413	section 3 modalités pratiques	BOI-REC-PREA-20-10-20
12 C 414	section 4 les effets des plans de règlement	BOI-REC-PREA-20-10-20
12 C 415	section 5 surveillance des plans de règlement	BOI-REC-PREA-20-10-20
12 C 416	section 6 commission départementale des chefs des services financiers et des représentants des organismes de sécurité sociale	BOI-REC-PREA-20-10-20
12 C 5	titre 5 garanties du recouvrement	BOI-REC-GAR

12 C 511	section 1 dispositions communes	BOI-REC-GAR-10-10-10
12 C 5111	sous-section 1 principes généraux régissant les privilèges	BOI-REC-GAR-10-10-10-10
12 C 5111	sous-section 1 principes généraux régissant les privilèges	BOI-REC-GAR-10-10-10-20
12 C 5112	sous-section 2 le privilège du trésor	BOI-REC-GAR-10-10-10-20
12 C 5112	sous-section 2 le privilège du trésor	BOI-REC-GAR-10-10-20
12 C 5112	sous-section 2 le privilège du trésor	BOI-REC-GAR-10-10-20-10
12 C 5112	sous-section 2 le privilège du trésor	BOI-REC-GAR-10-10-20-20
12 C 5113	sous-section 3 publicité du privilège du trésor	BOI-REC-GAR-10-10-30
12 C 5113	sous-section 3 publicité du privilège du trésor	BOI-REC-GAR-10-10-30-10
12 C 5113	sous-section 3 publicité du privilège du trésor	BOI-REC-GAR-10-10-30-20
12 C 5113	sous-section 3 publicité du privilège du trésor	BOI-REC-GAR-10-10-30-30
12 C 5113	sous-section 3 publicité du privilège du trésor	BOI-REC-GAR-10-10-40
12 C 512	section 2 privilège des taxes sur le chiffre d'affaires	BOI-REC-GAR-10-10-10-20
12 C 513	section 3 privilège de l'article 1929 du code général des impôts	BOI-REC-GAR-10-10-10-20
12 C 514	section 4 privilège en matière de contributions indirectes	BOI-REC-GAR-10-10-10-20
12 C 52	chapitre 2 hypothèques et privilège immobilier	BOI-REC-GAR-10-20
12 C 521	section 1 règles générales relatives aux hypothèques	BOI-REC-GAR-10-20-10
12 C 5211	sous-section 1 biens susceptibles d'être hypothéqués	BOI-REC-GAR-10-20-10-10
12 C 5212	sous-section 2 assiette de l'hypothèque	BOI-REC-GAR-10-20-10-10
12 C 5213	sous-section 3 les diverses catégories d'hypothèques	BOI-REC-GAR-10-20-10-20
12 C 5214	sous-section 4 l'inscription des hypothèques	BOI-REC-GAR-10-20-10-30
12 C 5215	sous-section 5 durée, péremption et renouvellement des hypothèques	BOI-REC-GAR-10-20-10-30
12 C 5216	sous-section 6 effets de l'inscription des hypothèques	BOI-REC-GAR-10-20-10-40
12 C 5217	sous-section 7 réduction, transmission et extinction des hypothèques	BOI-REC-GAR-10-20-10-40
12 C 5218	sous-section 8 cas particuliers : hypothèques des navires, bateaux et aéronefs	BOI-REC-GAR-10-20-30 BOI-REC-GAR-10-20-30-10 BOI-REC-GAR-10-20-30-20 BOI-REC-GAR-10-20-30-30
12 C 522	section 2 les hypothèques légales du trésor	BOI-REC-GAR-10-20-20
12 C 5221	sous-section 1 hypothèque légale commune à toutes les impositions (cgi, art. 1929 ter)	BOI-REC-GAR-10-20-10-50 BOI-REC-GAR-10-20-20-10 BOI-REC-GAR-10-20-20-20 BOI-REC-GAR-10-20-20-30 BOI-REC-GAR-10-20-20-40 BOI-REC-GAR-10-20-20-50
12 C 5222	sous-section 2 hypothèques particulières à certains droits d'enregistrement	BOI-REC-GAR-10-20-40
12 C 5223	sous-section 3 hypothèque légale accordée par l'article l. 333-11 du code de l'urbanisme	BOI-REC-GAR-10-20-20-10
12 C 523	section 3 hypothèques conventionnelles	BOI-REC-GAR-10-20-10-20
12 C 524	section 4 hypothèques judiciaires	BOI-REC-GAR-10-20-10-20
12 C 525	section 5 le privilège de la séparation des patrimoines	BOI-REC-GAR-10-20-40
12 C 53	chapitre troisieme cautionnement	BOI-REC-GAR-20-40
12 C 531	section 1 formation de l'acte de cautionnement	BOI-REC-GAR-20-40-10
12 C 532	section 2 obligation mises à la charge de la caution	BOI-REC-GAR-20-40-20
12 C 5321	sous-section 1 l'obligation de couverture	BOI-REC-GAR-20-40-20-10
12 C 5322	sous-section 2 l'obligation de paiement	BOI-REC-GAR-20-40-20-10
12 C 533	section 3 mise en cause de la caution	BOI-REC-GAR-20-40-30
12 C 5331	sous-section 1 conditions de la mise en cause de la caution	BOI-REC-GAR-20-40-30-10
12 C 5332	sous-section 2 modalités de la mise en cause de la caution	BOI-REC-GAR-20-40-30-20
12 C 5333	sous-section 3 subrogation après paiement de la caution	BOI-REC-GAR-20-40-30-30
12 C 5334	sous-section 4 contestations de la caution	BOI-REC-GAR-20-40-30-40

12 C 534	section 4 incidences de l'ouverture d'une procédure collective à l'encontre du redevable	BOI-REC-GAR-20-40-40
12 C 535	section 5 l'extinction du cautionnement	BOI-REC-GAR-20-40-40-20
12 C 6	titre 6 prescription de l'action en recouvrement	BOI-REC-EVTS-30
12 C 61	chapitre premier le delai d'exercice de l'action en recouvrement	BOI-REC-EVTS-30-10
12 C 62	chapitre deuxieme modification de la duree d'exercice de l'action en recouvrement	BOI-REC-EVTS-30-20
12 C 63	chapitre troisieme effets de la prescription de l'action en recouvrement	BOI-REC-EVTS-30-30

[Retour sommaire](#)

Bulletin officiel des impôts (BOI)

Référence du bulletin officiel des impôts	Libellé du document	Concordance dans le BOFiP-impôts
12 A-1-05	nouveau moyen de paiement : imputation sur echeances futures	BOI-REC-PRO-10-20-30
12 A-1-08	cotisation minimale de taxe professionnelle. transfert du recouvrement au service des impots des entreprises a compter du 1er novembre 2008	
12 A-1-09	privilege du tresor. modalites de publicite du privilege	BOI-REC-GAR-10-10-30
12 A-2-09	sursis de paiement - nouvelles modalites relatives a la constitution des garanties et a leur acceptation	BOI-REC-PREA-20-20
12 C-1-85	Action en recouvrement. Garanties du recouvrement. Suppression du délai de péremption de deux ans attaché au recouvrement des impôts directs et des taxes assimilées. Prescription de l'action en recouvrement. Réduction du délai de prescription de l'action en recouvrement des comptables des impôts. Écritures comptables. Comptabilité auxiliaire	BOI-REC-EVTS-30-10
12 C-20-85	1° Suspension des poursuites. Réclamation assortie d'une demande de sursis de paiement. 2° Prescription de l'action en recouvrement. Suspension. 3° Mise en demeure	BOI-CTX-DG-20-70-10
12 C-41-85	Action en recouvrement. Exercice de la compensation légale	BOI-REC-PREA-10-30
12 C-1-87	Action en recouvrement. Exercice des poursuites individuelles. Incidence des régimes matrimoniaux	BOI-REC-SOLID-30-50
12 C-1-88	Action en recouvrement. Exercice des poursuites individuelles. Incidence des régimes matrimoniaux Commentaire du décret n° 87-637 du 5 août 1987 pris pour l'application de l'article 1414 du Code civil	BOI-REC-SOLID-30-50
12 C-2-88	Cour de Cassation. Première chambre civile. Arrêt du 13 mai 1986 Garanties du recouvrement. Mesures conservatoires en cas d'urgence (art. 48 à 57 du Code de procédure civile)	BOI-REC-GAR-20-10-10
12 C-3-89	Action en recouvrement - Signature des avis de mise en recouvrement et des mises en demeure	BOI-CTX-PREA-10-10
12 C-1-93	Action en recouvrement. Présentation du nouvel imprimé d'avis à tiers détenteur n° 3735	BOI-REC-FORCE-30-20
12 C-2-93	Action en recouvrement Réforme des procédures civiles d'exécution : TEXTES Loi n° 91-650 du 9 juillet 1991	BOI-REC-GAR-20-10
12 C-7-94	ACTION EN RECOUVREMENT. PROCEDURES DE REDRESSEMENT ET LIQUIDATION JUDICIAIRES. DECLARATION DE CREANCES FISCALES.	BOI-CF-INF-30-40
12 C-11-94	COUR DE CASSATION. CHAMBRE COMMERCIALE. ARRET DU 21 JUIN 1994 - ACTION EN RECOUVREMENT - ACTION CONTRE LES DIRIGEANTS DE SOCIETES COMMERCIALES	BOI-REC-SOLID-10-10-20
12 C-12-94	ACTION EN RECOUVREMENT. SIGNATURE DES AVIS A TIERS DETENTEUR ET DES BORDEREAUX DE DECLARATION DE CREANCES FISCALES DANS LES PROCEDURES DE REDRESSEMENT ET DE LIQUIDATION JUDICIAIRES DES ENTREPRISES	BOI-CTX-PREA-10-10
12 C-2-97	CONTENTIEUX DU RECOUVREMENT. MODALITES DE SAISINE DU JUGE DE L'EXECUTION. APPEL DES DECISIONS DU JUGE DE L'EXECUTION. PROCEDURE	BOI-REC-GAR-20-20
12 C-1-98	LA PRESCRIPTION DE L'ACTION EN RECOUVREMENT	BOI-REC-EVTS-30
12 C-3-98	ACTION EN RECOUVREMENT - SAISIE-ATTRIBUTION - LOI N° 91-650 DU 9 JUILLET 1991 PORTANT REFORME DES PROCEDURES CIVILES D'EXECUTION - DECRET n° 92-755 DU 31 JUILLET 1992	BOI-REC-FORCE-20-10
12 C-5-98	paiement fractionne et differe des droits d'enregistrement. nature des garanties pouvant etre constituees. nantissement des titres objets d'une donation.	BOI-ENR-DG-50-20-40

12 C-3-00	LES ACTIONS EN RECOUVREMENT A CARACTERE PENAL. CONTRAINTE PAR CORPS ET DETOURNEMENT D'OBJETS SAISIS	BOI-REC-FORCE-20-50
12 C-1-05	DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITE FONCIERE. PAIEMENT DIFFERE DES DROITS. SUCCESSION COMPORTANT UN PORTEFEUILLE DE VALEURS MOBILIERES. POUVOIRS DE L'USUFRUITIER. DECISION DE DECHEANCE. CHARGE DE LA PREUVE. ARRET DE LA COUR D'APPEL DE PARIS (20 SEPTEMBRE 2001).	BOI-ENR-DG-50-20-30
12 C-2-05	DROITS D'ENREGISTREMENT ET TAXE DE PUBLICITE FONCIERE. PAIEMENT DIFFERE DES DROITS DUS SUR LA PART DU CONJOINT SURVIVANT SUCCESSION COMPORTANT PLUS DE 50 % D'ACTIFS NON LIQUIDES	BOI-ENR-DG-50-20-20
12 C-1-08	COUR DE CASSATION - CHAMBRE COMMERCIALE, FINANCIERE ET ECONOMIQUE. ARRET DU 2 MAI 2007. AVIS DE MISE EN RECOUVREMENT - MODALITES D'ETABLISSEMENT	BOI-REC-PREA-10-10-20
12 C-2-09	ACTION EN RECOUVREMENT - PLAN D'APUREMENT ECHELONNE	BOI-REC-PREA-20-10-10
12 C-3-09	COMPENSATION FISCALE DE RECOUVREMENT - NOUVELLES DISPOSITIONS	BOI-REC-PREA-10-30
12 C-1-11	Action en recouvrement. Frais de poursuite.	BOI-REC-FORCE-60

[Retour sommaire](#)

Bulletin officiel de la comptabilité publique

Référence du bulletin officiel de la comptabilité publique	Libellé du document	Concordance dans le BOFiP-Impôts
95-036-AM	Procédures civiles et fiscales d'exécution	BOI-REC-FORCE-20-40
98-010-A1	Recouvrement de l'impôt par voie de rôle	BOI-REC-PART-10-10-10 BOI-REC-PART-10-40 BOI-REC-PRO-20-30-10
99-016-A1-A21	Recouvrement de l'impôt par virement ou prélèvement	BOI-REC-PART-10-20-20 BOI-REC-PART-10-40
99-041-A	Les sûretés réelles du Trésor- l'hypothèque légale du Trésor	BOI-REC-GAR-10-20-20-10
02-057-A-P2	Plafond de paiement en numéraire de l'impôt	BOI-REC-PART-10-20-10
04-012-A1	Traitement des baisses brutales de revenus (BBR) :Délais de paiement en matière d'impôt sur le revenu	BOI-REC-PART-10-30
07-026-A-M	Recouvrement - Procédure de saisie immobilière	BOI-REC-FORCE-40 BOI-REC-FORCE-40-10 BOI-REC-FORCE-40-20 BOI-REC-FORCE-40-30 BOI-REC-FORCE-40-40 BOI-REC-FORCE-40-50 BOI-REC-FORCE-40-60

[Retour sommaire](#)